

Code de conduite provisoire

de l'école élémentaire publique Michel-Dupuis

Raison d'être

Notre école est un milieu de vie francophone qui vise l'excellence scolaire tout en favorisant le développement social et affectif de l'enfant. Chaque élève a le droit d'apprendre et de s'épanouir en français dans un environnement juste, sain et sécuritaire. Il est donc essentiel que l'ensemble des règlements incite au respect mutuel, à la responsabilisation et au civisme qui s'imposent pour le bon fonctionnement de l'école. Le présent code de conduite s'appuie sur toutes les politiques du Conseil, conformément aux articles de la Loi de l'éducation telle qu'amendée par la loi 212.

Le code de conduite de l'école tient compte des politiques et des directives administratives du Conseil sur la violence en milieu scolaire, l'usage des drogues et d'alcool, le vandalisme, l'accès aux lieux scolaires, la tenue vestimentaire, l'anaphylaxie, le rassemblement, les suspensions, les renvois et les droits de recours.

Le code de conduite est en vigueur :

- ✓ durant les heures de classes à l'intérieur de l'école, sur le terrain à l'extérieur de l'école et dans le voisinage de l'école;
- ✓ pendant les récréations et les pauses;
- ✓ pendant le transport des élèves vers l'école, vers leur domicile et vers les activités scolaires;
- ✓ durant les heures du goûter et du dîner;
- ✓ durant les activités scolaires pendant et après les heures de classes, se déroulant à l'école ou ailleurs;
- ✓ lors de toutes situations où la participation à une activité pourrait avoir des répercussions négatives sur le climat scolaire.

LE FRANÇAIS À L'ÉCOLE

L'école élémentaire publique Riverside Sud est un milieu francophone qui permet à l'élève de s'épanouir dans la langue et la culture francophone afin de développer son engagement et son appartenance envers une communauté francophone diversifiée. Pour développer cette fierté et cette identité, les élèves doivent s'engager à communiquer en français sur la propriété de l'école et lors des activités reliées à l'école, sauf durant les cours d'anglais. Si ce règlement est enfreint, les élèves devront s'attendre à une intervention de la part du personnel. En cas de récidive, le personnel enseignant ou la direction communiquera avec les parents.

LES ATTENTES DE L'ÉCOLE		
 Attente	 Raison d'être	 Conséquences possibles
École de langue française Usage du français		
Je parle toujours français à l'école, pendant les sorties éducatives et les activités parascolaires. L'usage d'une autre langue est permis pendant les cours d'autres langues.	En plus d'être le mandat des écoles francophones, le français est la langue d'enseignement et de communication. Être fier(ère) de sa culture francophone. <u>Pratiquer l'usage du français afin d'enrichir son vocabulaire et ses expressions;</u> Améliorer ses résultats scolaires; S'épanouir à travers la langue française. Faire bon usage de la langue française.	Recevoir un rappel ou un avertissement. Créer une affiche pour promouvoir le français. Écrire une réflexion avec signature des parents. Communiquer avec ses parents en présence de son enseignant(e). Perdre un privilège de participation aux activités parascolaires. Rencontre avec le parent. Rencontre avec la direction.

RÈGLEMENTS D'AUTOBUS



L'élève doit :

- ✓ Être à son arrêt cinq minutes avant l'arrivée de l'autobus.
- ✓ Demander de l'aide pour récupérer un objet sous l'autobus ou tout près de celui-ci;
- ✓ S'abstenir de lancer des objets dans l'autobus ou à l'extérieur.
- ✓ Monter calmement dans l'autobus et s'asseoir correctement (p. ex. : pieds à l'intérieur du banc, position droite avec le sac d'école sur ses genoux) ;
- ✓ Garder ses mains et sa tête à l'intérieur de l'autobus pendant le trajet;
- ✓ S'abstenir de manger et de boire dans l'autobus pour maintenir la propreté, assurer la sécurité et pour respecter le protocole d'anaphylaxie;
- ✓ S'éloigner de dix pas du devant de l'autobus quand il ou elle descend de ce dernier.
- ✓ Écouter les consignes de la conductrice ou du conducteur.

Procédures disciplinaires

Si les règlements de prudence ne sont pas suivis :

- ✓ La conductrice ou le conducteur en discute avec l'élève ou donne un avertissement ;
- ✓ Si l'élève n'est pas coopératif, la conductrice ou le conducteur complète un rapport d'autobus pour signaler l'incident à la direction
- ✓ La direction de l'école reçoit tous les rapports et informe les parents. La discipline progressive de la direction est la suivante :
 - 1^{re} infraction
 - ✓ Rencontrer et discuter avec l'élève et informer les parents
 - 2^e infraction
 - ✓ Rencontrer et discuter avec l'élève et informer les parents que l'élève pourrait perdre son privilège de transport au prochain rapport
 - 3^e infraction et toutes autres
 - ✓ Retirer le privilège de transport pour une période progressive pouvant aller d'une journée à une période indéterminée.

À noter : Une note écrite des parents est nécessaire pour ceux et celles qui veulent descendre à un autre arrêt ou pour ceux et celles qui changent temporairement d'autobus (p. ex. : projet commun à travailler en devoir, fête chez son ami/e). Le matin, cette note devrait être remise au personnel enseignant pour approbation de la direction. Cette permission est accordée uniquement lors des situations exceptionnelles et selon la disponibilité des places.

LES RÈGLEMENTS DE L'ÉCOLE

- ✓ Je parle convenablement et je suis toujours poli(e).
- ✓ Je respecte les consignes émises par toute personne en autorité.
- ✓ Je m'implique dans mes apprentissages, j'accepte mes responsabilités d'étudiant et je permets aux autres élèves d'étudier et d'apprendre sans les déranger.
- ✓ Je respecte les autres quels que soient leur origine ethnique, leur religion, leur langue, leur sexe, leur culture et leurs capacités physiques et/ou intellectuelles.
- ✓ Je respecte la propriété des autres et de l'école.
- ✓ Tout matériel (revues, cartes, objets, etc.) à caractère violent, pornographique, ou haineux, etc. est interdit à l'école, dans l'autobus et lors des sorties.
- ✓ Je m'abstiens de toute violence physique, verbale, écrite ou sexuelle et je règle mes conflits de façon pacifique.
- ✓ Je n'apporte aucun objet dangereux ou qui incite à la violence et je choisis des jeux non violents.
- ✓ Les cigarettes, l'alcool, les drogues ou toutes armes sont formellement interdits à l'école.



LES ATTENTES DE L'ÉCOLE

Circulation En tout temps, je marche à côté de ma bicyclette ou de ma trottinette sur la propriété de l'école. Je range ma bicyclette ou ma trottinette à l'endroit qui sera désigné. Je dois verrouiller ma bicyclette. Selon la loi, lorsque je circule à bicyclette, je dois porter le casque protecteur. J'enlève mes patins à roues alignées ou je descends de ma planche à roulettes quand je suis sur le terrain de l'école. J'arrive à l'école à partir de 8 h, période à laquelle débute l'accueil. Je me dirige vers ma salle de classe en aidant les plus jeunes. À la récréation, j'entre dans l'école uniquement si j'obtiens la permission de la personne qui surveille. Au son de la cloche, j'arrête de jouer et je m'empresse de prendre mon rang de façon ordonnée et j'entre calmement. Les portes de l'école sont verrouillées en tout temps. Toute personne qui désire entrer doit sonner et s'identifier pour obtenir la permission d'entrer. Les visiteurs doivent toujours entrer par <u>la porte principale</u> de l'école, signer le registre au secrétariat et obtenir une carte de visiteur pour circuler dans l'école.	Récréations et heure du midi Je joue dans le secteur qui est assigné à mon niveau. Je reste à l'intérieur seulement si un membre du personnel me le demande et en assure ma surveillance. Heure du dîner À moins d'être accompagnés d'un parent, les élèves qui viennent à l'école en autobus doivent prendre leur dîner et rester à l'école pendant l'heure du midi. Les élèves qui marchent, mais dînent régulièrement à l'école, ont besoin d'une note signée de leur parent pour aller dîner à la maison. Si je dîne à la maison, j'arrive avant la cloche de 12 h 50. Saine alimentation Je fais les choix d'une alimentation saine et équilibrée. J'apporte et je consomme des aliments recommandés par le guide alimentaire canadien (pas de friandises, chocolat, croustilles, gomme, boissons gazeuses). Je m'abstiens de manger de la nourriture dans la cour d'école, à la bibliothèque et au gymnase. Gomme à mâcher Je m'abstiens de mâcher de la gomme à l'école et dans les autobus.
Les déplacements dans l'école Dans les corridors, je marche calmement.	

LES ATTENTES DE L'ÉCOLE (SUITE)

Cracher	
Je m'abstiens de cracher à l'école et dans les autobus.	
Déchets	
Je m'abstiens de jeter des déchets par terre et j'attends d'être en mesure de les jeter dans une poubelle.	
Politesse	
Je m'adresse aux adultes en utilisant « monsieur » ou « madame ».	
Retards	
Si je suis en retard à l'école, je me présente au secrétariat pour expliquer la raison de mon retard et me procurer un billet de retard. Les parents doivent également signer le registre des retards et/ou des départs.	
Je ne quitte jamais les lieux scolaires sans la permission de la direction.	
L'hymne national	
Il est important d'arriver avant l'hymne national.	
Par respect, je me lève pour l'hymne national.	
Interdictions à l'école	
Je n'apporte pas d'IPOD, d'MP3, de jeux ou d'objets électroniques ou dispendieux à l'école à moins d'une permission spéciale.	
Également, toute vente, sollicitation ou échange (cartes, jouets, nourriture, etc.) est interdit à moins d'avoir obtenu, au préalable, l'autorisation de la direction.	
Communiqués	
Je remets à mes parents les communiqués ou documents qui me sont confiés.	
	Tenue vestimentaire
	Je ne porte pas de couvre-chefs dans l'école, sauf pour des raisons religieuses.
	Je n'échange pas de vêtement avec les autres.
	Je porte des vêtements décents (à mi cuisse ou dans la région du genou).
	Je porte des blouses ou des gilets à manches courtes (épaule couverte).
	Je ne porte jamais de vêtements jugés indécents (décolleté, jupes et shorts très courts, gilets ou blousons courts qui laissent paraître le nombril ou la peau du ventre). Le dos doit aussi être couvert. Je ne porte pas de vêtements affichant des messages à caractère sexuel, raciste, violent, vulgaire ou faisant la promotion de drogue, de tabac, d'alcool, ou de tout groupe véhiculant de tels messages.
	Bijoux
	Le port d'anneaux ou de boucles n'est permis qu'aux oreilles, sauf pour des raisons religieuses. Je ne porte pas de bijoux ou décorations à caractère violent, raciste, sexuel ou vulgaire ou pouvant être perçus comme une arme (chaîne à la taille, chaîne porte-monnaie).
	Au gymnase, je ne porte pas de bijoux.
	Vestiaire
	Je range mes effets personnels de façon ordonnée et à l'endroit désigné.
	Je garde mon espace de rangement propre et sans déchet.

